



## Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

Séance du jeudi 19 octobre 2017

Le jeudi 19 octobre 2017, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le jeudi 05 octobre 2017, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Béatrice LAURENT.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN (à partir de 18h50), Mme Emeline LEVAN-MORTREUX (à partir de 18h40), M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.

#### Représentés

M. Guy DUMURE donne pouvoir à M. Serge GIBERT, Mme Laurence MORY donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET, Mlle Fatima GHADI donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, M. Éric STIENNE donne pouvoir à Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à Mme Martine PINHEIRO.

#### Absent excusé

M. David LAURY (Conseiller municipal).

*Un enregistrement audio de la séance est effectué.*

#### SECRETARIAT DE SÉANCE

Mme Béatrice LAURENT est chargée d'assurer le secrétariat.

#### PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 28 août 2017 est adopté.

#### FINANCES LOCALES

##### 1 - Demande de subvention

*En l'absence de Commission extramunicipale des Finances, ce point est ajourné.*

##### 2 – Tarifs séjour ski 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De fixer les tarifs du séjour ski 2018 comme suit :

	Coefficient CAF		
	Inférieur ou égal à 400	De 401 à 600	Supérieur à 600
Forfait semaine	396,63 €	401,82 €	407,00 €

- De préciser les modalités d'inscriptions comme suit :
  - Enfants scolarisés dans les écoles primaires de la Commune dont les parents figurent au rôle des impôts locaux de la taxe d'habitation (résidence principale)
  - Enfants scolarisés au Collège d'ARLEUX dont les parents figurent au rôle des impôts locaux de la taxe d'habitation (résidence principale)

Mme LEVAN-MORTREUX rejoint la séance et remet le pouvoir de Monsieur STIENNE.

### **3 – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires aux taux plein à Monsieur Jean-Jacques DRIEUX selon les modalités ci-avant définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 28 février 2017 De préciser que cette indemnité due sera prise en charge sur le budget principal 2017
- D'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires aux taux plein à Monsieur Cédric DELRUE selon les modalités ci-avant définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé De préciser que cette indemnité sera versée bi annuellement

### **4 - Sécurisation de l'école primaire Bouly Richard : Demande de subvention**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De procéder à l'acquisition et installation d'un plot amovible Grand'Rue
- De solliciter une subvention auprès l'État au titre de la sécurisation des écoles à hauteur de 50,00 % de la dépense subventionnable selon le plan de financement ci-après
  - Montant HT des Travaux 11 054,04 €
  - FIPDR – 50 % 5 527,02 €
  - Participation de la Commune – 50 % 5 527,02 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision.

Monsieur MERLIN rejoint la séance à 18h50.

#### **5 - NOREVIE - Résidence Corot : demande de garantie d'emprunts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de consentir sa garantie pour

- Un prêt Amélioration (PAM) d'un montant de 80 059,00 € pour une durée de 20 ans au taux annuel d'intérêt livret A + 0,60 %
- Un prêt ECO-PRET de 275 000 € pour une durée de 20 ans au taux annuel d'intérêt du livret A – 0,45 %
- Un prêt Amélioration Taux Fixe (PAM) de 355 059,00 € pour une durée de 20 ans au taux annuel d'intérêt 1,36 % barème janvier 2017.

#### **6 - Don du comité de quartier de la Cité en Fête**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Cité en Fête a procédé à un don numéraire de 403,04 € en faveur de la Commune.

Le Conseil municipal prend acte de ce don.

### **FONCTION PUBLIQUE**

#### **7 - CDG59 - Convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail (Renouvellement)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'adhérer au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail en option 1 « Missions liées à la médecine préventive »
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision

### **URBANISME**

#### **8 - Modification simplifiée du PLU : Approbation**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De tirer un bilan favorable de la mise à disposition qui ne fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée N°1 du PLU

- D'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU sur la base du dossier présenté à la population et aux personnes publiques associées dans le cadre de la mise à disposition
- De préciser
  - que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et 153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et sur le site internet de la commune durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
  - que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées et après transmission au Préfet de celles-ci
  - que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

### **9 - NOREVIE - Aménagement rue Jacques Duclos : Démolition de 8 logements**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'autoriser la démolition des 8 logements, situés du n°2 au n°16 de la rue Jacques Duclos
- De préciser que cette autorisation est soumise à la condition que tous les actuels occupants soient relogés au préalable par le bailleur
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **10 - NOREVIE - Aménagement rue Jacques Duclos : Convention relatif au stationnement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation d'une durée minimale de 15 ans comme rédigée en ses termes
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **11 - Classement dans le domaine public de voyettes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'engager une procédure de transfert d'office sans enquête préalable pour
  - La Voirie et le parking collectif rue de la Gare – Section B 2069, 1797 et 1798
  - L'accès et parking de la gare – Section B 2095, 2084, 2004
- D'engager une procédure conjointe d'enquête publique pour

- L'accès aux n°2, 4 et 6 dans la Grand'Rue – Section D 299, 302 et 307
  - L'accès aux n°3, 5, 7 et 9 dans la rue de la Chaussée – Section D 568, 1294, 571, 573, 572, 577, 578, 579 et 1925
  - L'accès aux 750 et 750 F rue André Josep Leglay – Section B 1790, 1660, 1684, 1486, 1487
  - L'accès aux n°6, 8 et 10 rue du Bias – Section D 382, 384, 383, 1049 et 1048
  - L'accès aux n°14 et 16 rue du Bias – Section D 402, 403 et 404
  - L'accès aux n°15, 17 et 19 rue de la Poste – Section D 106, 995, 105 et 996
  - L'accès aux n°39, 41, 43 et 45 rue de la Poste – Section D 125, 126, 1098, 1022, 1023, 128, 1100 et 1099
  - L'accès et parking Hospice Merlin, 41 et 41B Allée Pierre Wautriche – Section D 1823
  - L'accès aux n°61 et 63 rue du Marais – Section D 163, 166 et 1005
  - L'accès aux habitations 30 et 32 rue du Bias – Section D 414 et 417
- De solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur
  - D'Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

## **12 - Acquisition Parcelles A978 et A362 et d'un chalet, Chemin de la Rivière du Moulin**

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- De procéder à l'acquisition des parcelles A978 et A362 sur lesquelles est édifié un chalet, situé au 203 Chemin de la Rivière du Moulin, sous réserve de l'accord du juge des tutelles sur les conditions de cession,
- D'accepter le prix de cession à 21 700,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes utiles à la présente décision
- De préciser que
  - Les crédits sont inscrits au budget primitif (opération 204)
  - La présente décision annule et remplace la délibération n°1583 en date du 21 juin 2017

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **13 - SIDEN-SIAN : Rapport annuel d'activité 2016**

Sur présentation par Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du rapport d'activité du SIDEN-SIAN/ NOREADE établi pour l'année 2016 ;

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **DONNE quitus de ce rapport.**

#### **14 – Compétence tourisme : Adoption du rapport de la commission locale de transfert des charges**

Conformément à l'article L5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport de la commission locale de transfert des charges.

Cette dernière, réunie le 26 septembre dernier, a été amené à se prononcer sur la compétence tourisme.

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **ÉMET un avis favorable.**

### **DÉCISIONS DIRECTES**

#### **15 – Déclarations préalables de travaux**

##### TRAVAUX ACCORDÉS :

DP5901517O0037 - 91 ter rue du Marais – Carport

DP5901517O0036 - Chemin du Becquet (Terrain Vasseur) – Pergola

DP5901517O0033 - 129 rue André Joseph Leglay - Installation de 12 panneaux photovoltaïques

DP5901517O0032 - Parcelle 40 camping municipal – Pergola

##### TRAVAUX REFUSÉS :

DP5901517O0035 et DP5901517O0034 - 70 rue du Bollard – Abri de jardin : un seul dossier pour des travaux situés sur un même terrain

DP5901517O0023 - 772 chemin du Halage - Clôture et portillon : non transmission de compléments dans le délai réglementaire

#### **16 – Permis de construire**

##### PERMIS ACCORDÉS :

PC59 015 17 O 0011 - Lot 1 "Domaine des Fucus" rue Salvador Allende - Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

#### **17 – Déclarations d'intention d'aliéner**

##### IMMEUBLES NON PREEMPTÉS

1, rue du Bias - 97 rue de Brunémont - 45 rue du Bollard - Rue André Joseph Leglay (B 2154 et 2156) - 6 rue du Bias

### TERRAINS NON PREEMPTÉS

A 858, 859, 860 Le TIERS (non soumis)

### **18 – Festival d’Art Sacré : Instauration d’un tarif pour le spectacle du 8 octobre 2017**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre des délégations qu’il a reçues et par arrêté n°2966-17 en date du 03 octobre 2017, a été institué à titre exceptionnel un tarif à 10,00 € pour le spectacle du 08 octobre 2017.

Cette décision fait écho aux tarifs pratiqués antérieurement pour tout spectacle organisé dans le cadre du Festival d’Art Sacré.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

### **DIVERS**

### **19 – Ouverture dominicale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix POUR et 2 CONTRE (Mme LETENEUR et M. COQUELLE), **DÉCIDE**

- D’émettre un avis favorable sur la demande tardive présentée ci-dessus
- De demander au gérant une anticipation pour les éventuelles ouvertures exceptionnelles pour l’année 2018,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes s’attachant à l’exécution de cette décision.

### **20 – Centre-ville et zone bleue**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que, sur demande des services de la Gendarmerie et par arrêté n°2972-17 en date du 13 octobre 2017, un arrêté a été pris concernant la réglementation pour l’ensemble des zones bleues instituées sur la Commune :

- Place du Monument à raison de 20 minutes du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00
- Rue Georges Lefebvre à raison de 90 minutes du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00

- Rue du Centre à raison de 90 minutes du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00

Ces modularités ont été mises en place afin de tenir compte des spécificités du lieu, des usages et commerces avoisinants.

## **21 – Questions diverses**

### **21.1 – Centre Bourg**

Monsieur GILLES COQUELLE demande un point de situation du dossier « AMI Centre-bourg » suite à l'annonce de la démission de l'agent en charge du dossier.

Monsieur le Maire précise que cet agent avait été recruté sur trois ans dans le cadre de la poursuite des études. Son contrat arrivant bientôt à échéance, ce dernier a pu retrouver un nouveau poste à durée indéterminée. Les études ont permis aux élus de mener une nouvelle réflexion quant à l'aménagement de leur territoire, il conviendra maintenant d'en décider les orientations pour engager l'opérationnel.

### **21.2 – Liaison Ter Douai-Cambrai**

Monsieur Gilles COQUELLE et Madame Nathalie LETENEUR sollicitent l'adoption d'une motion suite à l'annonce d'une possible fermeture de la ligne ferroviaire.

Monsieur le Maire informe avoir déjà saisi la direction de SNCF qui a démenti formellement. La proposition de motion est cependant soumise au vote :  
20 voix CONTRE et 2 voix POUR – La proposition de motion est rejetée.

### **21.3 – Inauguration de l'église**

Monsieur Gilles COQUELLE sollicite Monsieur le Maire pour l'association du nom de Ferdinand BINET lors de l'inauguration de l'Église et s'il en était encore possible de l'inscrire sur la plaque inaugurale.

Monsieur le Maire souligne que c'est toujours un exercice difficile de rendre hommage aux personnalités. Les précédents acteurs ne sont bien sûr pas oubliés. Monsieur le Maire assure qu'un hommage leur sera rendu lors du discours inaugural.

L'installation d'une plaque commémorative a été demandée par l'un des financeurs des travaux de restauration de l'Église. Une autre plaque était déjà présente sur le site. Monsieur le Maire a donc souhaité regrouper l'ensemble des travaux de restauration menés depuis 1995 sur une seule plaque.

A cette occasion il a été décidé de rendre également hommage au maire qui a su mener de front ce dossier depuis toutes ces années et obtenir les financements nécessaires : Monsieur Patrick MASCLÉ.

---

**Vu, le secrétaire  
de séance, Mme  
Béatrice  
LAURENT**

**Les membres du Conseil Municipal, M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN (à partir de 18h50), Mme Emeline LEVAN-MORTREUX (à partir de 18h40), M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.**